

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue à huis clos le 17 janvier 2022  
à 19h30 par téléphone dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 453-22 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités
4. Règlement 454-22 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, Hc3 et H11
5. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 7<sup>ème</sup> jour de janvier 2022.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 7<sup>ème</sup> jour de janvier 2022 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>ème</sup> jour de janvier 2022.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim